

# Ligue de Golf de Picardie

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Vendredi 24 juin 2016**

### **COMPTE RENDU**

**CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR:** voir annexe 1

**PRÉSENTS, REPRÉSENTÉS, ABSENTS:** voir feuille de présence annexe 2

A 18 heures, ce jour, les membres de la Ligue de Golf de Picardie se sont réunis, dans les locaux du nouveau siège social de la ligue à Amiens, en **Assemblée Générale extraordinaire** sur convocation de son Président.

L'Assemblée est présidée par Jean Pierre GENET, en sa qualité de Président de la Ligue.

Il est assisté de Renaud BEAUFILS en sa qualité de secrétaire général de la Ligue

Il a été établi une feuille de présence annexée au présent PV

Ladite feuille de présence permet de constater que **22 membres sur 32** sont présents, ou représentés, soit **190 voix**.

**Il est rappelé les dispositions de l'article 19 des statuts, relatif aux quorum et majorités :**

Statuts :

"article 19:

*"L'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une modification des statuts doit réunir un nombre de membres représentant au moins la moitié des groupements affiliés. Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée à huit jours au moins d'intervalle, et pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.*

*Les modifications ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, les abstentions, les bulletins blancs et nuls n'étant pas pris en compte pour le décompte de la majorité. Le vote par procuration et par correspondance sont interdits"*

Les conditions de quorum étant atteintes, l'assemblée générale peut valablement délibérer

**Deux scrutateurs** ont accepté de valider et certifier les différentes résolutions présentées ainsi que les résultats concernant chacune d'entre elles:

- Mr Cresseaux, président du golf de Belle Dune : *valide, certifie, signature*
  
- Monsieur Plaisant, président du golf de Monchy Humières *valide, certifie, signature*

Le président Jean Pierre Genet présente par ailleurs trois invités participant à l'assemblée générale extraordinaire:

- *Monsieur Delavenne : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale*
- *Monsieur Claude Fauquet : Président du CROS Picardie*
- *Monsieur Jean-Pierre Morlet : Vice-Président du Cros et Directeur de l'UNSS Picardie*

**Il est passé à l'ordre du jour :**

**1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2016**

**Résolution adoptée**

***Pour : 190 voix***

***Contre : zéro***

***Abstention : zéro***

**2 - Approbation du traité de fusion entre la ligue régionale de golf de Picardie et la ligue régionale de golf Nord-Pas-de-Calais, y compris les annexes (statuts et règlement intérieur de la nouvelle ligue, règlement des opérations électorales)**

Le Comité directeur propose à l'assemblée générale d'approuver le projet de fusion entre la ligue régionale de golf de Picardie et la ligue régionale de golf Nord-Pas-de-Calais, tel qu'il a été arrêté et publié, conformément aux articles 15 -2 et 15-3 du décret du 16 août 1901

Cette fusion entraînera la transmission universelle du patrimoine de la ligue régionale de golf de Picardie au profit de la ligue régionale de golf Nord-Pas-de-Calais, de telle sorte qu'il y ait continuité temporelle juridique de l'activité de la ligue de Picardie au sein de la ligue Nord Pas de Calais, cette dernière devenant titulaire des droits et obligations de la première.

Par cette opération de fusion, la ligue Nord-Pas-de-Calais reprendra l'ensemble du patrimoine et des engagements souscrits par la ligue de Picardie

Le traité de fusion adopté par l'assemblée générale définit les conditions, les modalités et les effets de cette opération. Ce traité est annexé au présent procès-verbal

Sur le plan juridique, l'opération de fusion prendra effet, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, au 1<sup>er</sup> janvier 2017

A la date d'effet de l'opération, la ligue de Picardie sera automatiquement dissoute

L'assemblée générale approuve les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur de la ligue Nord-Pas-de-Calais

L'assemblée générale prend acte que le traité de fusion ainsi approuvé est susceptible d'être amendé et complété par le Président pour procéder aux adaptations nécessaires sur un plan technique et pour finaliser l'opération. Elle mandate le Président à cet effet

Résolution adoptée

*Pour : 172 voix*

*Contre : zéro*

*Abstention : 18 voix*

**3- Approbation de la gouvernance provisoire de la ligue régionale de golf "Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie" pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'à l'élection régulière du Comité directeur appelé à siéger lors de la mandature 2017/2020**

Conformément au traité de fusion et aux nouveaux statuts de la Ligue régionale de golf « Hauts de France, Nord Pas de Calais-Picardie » le Comité directeur propose à l'assemblée générale d'approuver la gouvernance provisoire suivante:

Président : Monsieur Jean-Louis Lignier

Vice président: Jean Pierre Genet

Membres du Bureau directeur :

- Dominique Jamin : secrétaire général
- Renaud Beaufiles : secrétaire général adjoint
- Hubert Denhez: trésorier
- Jean-Claude Martin : trésorier adjoint

Membres du Comité directeur non membres du Bureau directeur:

- Christophe de Jarnac
- Françoise Pauquet
- Lionelle Bertram
- Carole Danten
- Maguy Maslard
- Bernard Imbert
- Jean-Paul Avocat

Résolution adoptée

*Pour : 190 voix*

*Contre : zéro*

*Abstention : zéro*

#### **4- Prise d'acte de la dissolution sans liquidation**

Le Comité directeur propose à l'assemblée générale de prendre acte de la dissolution sans liquidation, au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, de la ligue régionale de golf de Picardie

*Résolution adoptée*

*Pour : 190 voix*

*Contre : zéro*

*Abstention : zéro*

#### **5- Pouvoirs pour les formalités**

Le Comité directeur propose à l'assemblée générale de donner tous pouvoirs au Président de la ligue régionale de golf de Picardie, aux fins de finaliser et procéder, si besoin, aux précisions et adaptation, à caractère technique, du traité de fusion approuvé au titre des résolutions précédentes, pour le signer, pour poursuivre la réalisation définitive des opérations de transfert d'activité et de patrimoine, en conséquence, pour réitérer, si besoin était, la transmission universelle de patrimoine réalisée au profit de la ligue Nord pas de Calais, pour remplir toutes formalités et faire toute déclaration et, généralement faire le nécessaire pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises par l'assemblée générale extraordinaire.

*Résolution adoptée*

*Pour : 190 voix*

**Contre : zéro**

**Abstention : zéro**

**Vœu** : A l'unanimité les membres réunis en assemblée générale extraordinaire souhaitent voir maintenu à Amiens, ville où par ailleurs, le pôle sport y a sa principale délégation, une antenne de la nouvelle Ligue (Hauts de France Nord-Pas-de-Calais Picardie)

*L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire prend fin à 19h30*

*Amiens, le 27 juin 2016*

**Le Président**

**Jean-Pierre GENET**

**Le Secrétaire Général**

**Renaud BEAUFILS**



**Annexes:**

- 1 - convocation avec l'ordre du jour du 17 mai 2016 pour le vendredi 24 juin 2016
- 2- feuille de présence
- 3- rappel: ordre du jour remis lors de l'AGE du vendredi 24 juin 2016